



# ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Quelle synergie police-établissements dispensant des formations supérieures ?

Question écrite n° 881

## Texte de la question

M. Benoît Bordat interroge M. le ministre de l'intérieur et des outre-mer sur la synergie police-établissements dispensant des formations supérieures. Une note du Cercle de la réforme de l'État intitulée « La sécurité du quotidien » rendue le 4 juin 2022 suggère 32 propositions pour le renforcement de la présence humaine sur le terrain de tous ceux qui concourent, sous toutes formes, à la sécurisation des habitants. M. le député a noté une proposition sur la mobilisation des compétences dans leur diversité. Aussi cette proposition suggère-t-elle de s'appuyer sur les compétences académiques. De nombreux établissements dispensant des formations supérieures ont développé des laboratoires traitant de question de sécurité, comme l'INSERM sous l'angle de la santé, de la sociologie ou du droit dans les universités ou au CNAM également. Si la culture de sécurité actuelle interroge et que l'on souhaite lui donner des chances d'évoluer, il est nécessaire de mettre en place un véritable projet de changement à moyen et long terme. L'apport d'un regard extérieur bienveillant serait visiblement nécessaire pour la bonne conduite de la feuille de route issue du Beauvau de la sécurité. Il l'interroge sur les initiatives qu'il entend conduire afin d'amorcer une concertation entre l'intérieur et la justice pour l'inclusion des compétences académiques dans les questions de sécurité.

## Données clés

**Auteur :** [M. Benoît Bordat](#)

**Circonscription :** Côte-d'Or (2<sup>e</sup> circonscription) - Renaissance

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 881

**Rubrique :** Sécurité des biens et des personnes

**Ministère interrogé :** Intérieur et outre-mer

**Ministère attributaire :** [Intérieur et outre-mer](#)

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [16 août 2022](#), page 3803

**Question retirée le :** 27 février 2024 (Retrait à l'initiative de l'auteur)